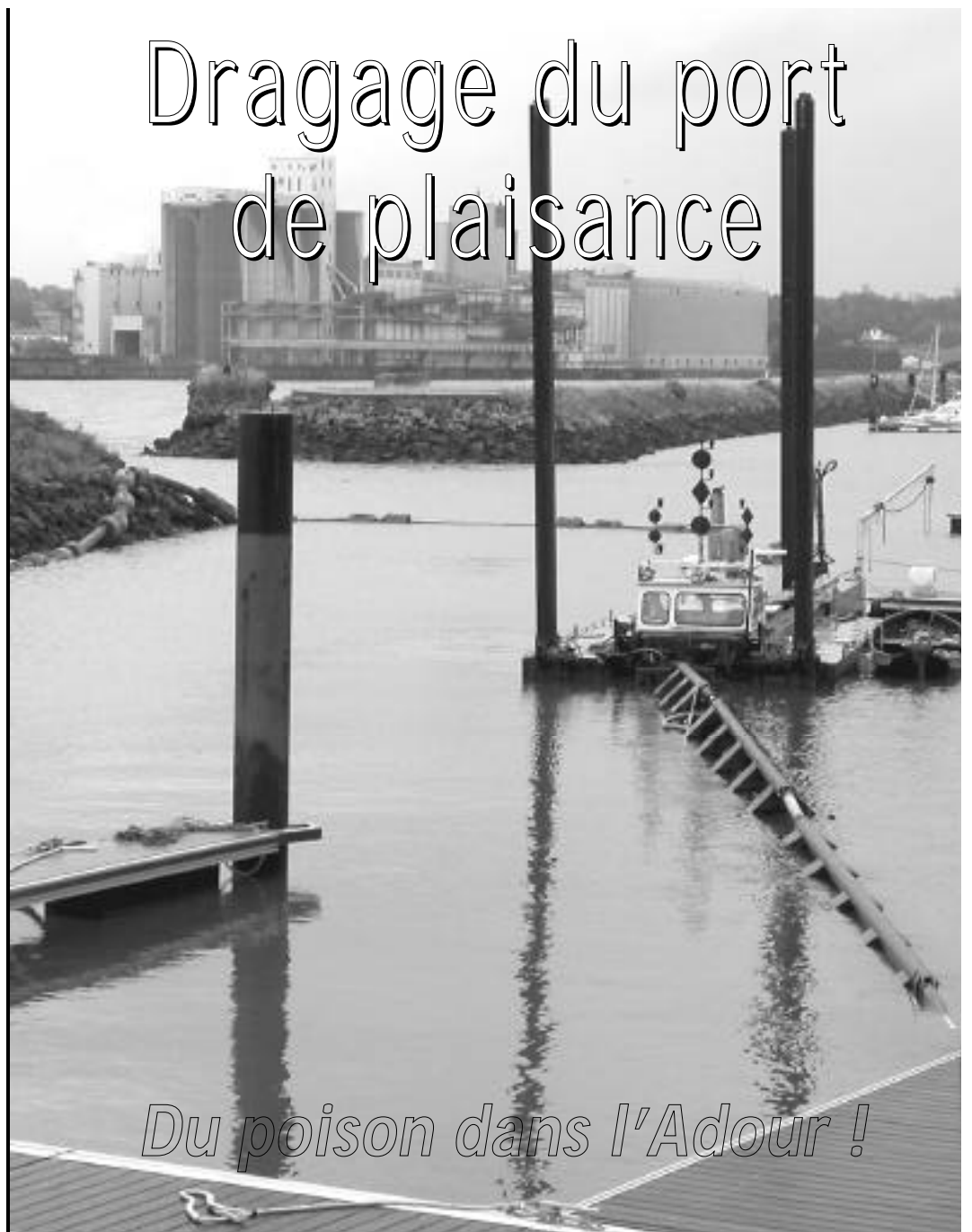


# Dragage du port de plaisance



*Du poison dans l'Adour !*

## Brise l'âme !

*Il est désormais de notoriété publique que les dessous d'un port de plaisance sont parfois vaseux. Les vases, fortement contaminées, qui s'accumulent au fond des bassins sont très éloignées de l'image de carte postale que l'on veut bien donner d'un port de plaisance.*

*Au port d'Anglet, depuis le début octobre, on « suce » et on rejette ces vases directement dans l'Adour sans même un faux semblant*

2. Infos en vrac

3. Port de plaisance : la CABAB en eaux troubles

4. Brèves sociales

5. A propos de l'eau qui coule... dans notre robinet

6. L'actualité nucléaire en Ukraine

8 / 9. Les faucheurs volontaires d'OGM

10. Ces maladies créées par l'homme

11. Gestion des déchets ménagers

12. Pavillon Noir pour l'Aquitaine (2)

14. La page d'ATTAC

15. Du côté des Femmes

16. Quand le mouvement

BIMESTRIEL - 2€

## N° 105

NOVEMBRE / DÉC. 2004

ISSN 0998 - 2787

## TGV : le débat public s'annonce...

Le comité de pilotage du « corridor atlantique » a saisi la commission nationale du débat public sur les différents projets de ligne à grande vitesse entre Bordeaux et la frontière. On nous promet sa tenue au second trimestre 2006.

Déjà on annonce des variantes :

- Aménagement de la voie actuelle.
- Voies nouvelles jusqu'à Irun, le long de la voie actuelle ou par une voie nouvelle passant par Mont de Marsan.
- Voies aménagées jusqu'à Dax et nouvelle traversée ouest des Pyrénées.

Rappelons que le précédent « débat » avait conclu aux voies existantes aménagées de Bordeaux à Dax et que rien n'avait été décidé au sud de Dax.

Rappelons également que données officielles en main, les associations avaient démontré que de Dax à Bayonne, la modernisation de la voie (notamment la mise en place des Blocs Automatiques Lumineux) permettrait le gain de cent nouveaux sillons ferroviaires ; et que de Bayonne à Hendaye, sur une ligne à la capacité évaluée avant toute modernisation à 132 trains par sens, 74 sillons sont prêts à fonctionner par sens et que seulement 25 trains (voyageurs et fret confondus) par sens passent à l'heure actuelle. Inutile donc de préciser que pour nous l'aménagement des voies existantes s'impose, pour les voyageurs et surtout pour le fret.

Quoiqu'il en soit, une nouvelle bataille se profile et les associations ne baisseront pas les bras.

## Itoitz : ça bouge...

Ces derniers mois, plusieurs secousses telluriques se sont produites dans le nord de la Navarre. On compte 218 secousses entre le 16 septembre et le 24 octobre avec un pic de 4,6 de magnitude sur l'échelle Richter. La coordination

## Petite annonce

Auto occasion

*Vieille écolo dans l'obligation de remplacer sa BX convertie GPL par occasion essence (seul carburant compatible avec équipement GPL) remercie de l'aider dans sa recherche d'une « bonne » occasion.*

Colette Pince ☎ 05 59 29 47 04

contre le barrage d'Itoitz fait connaître l'avis de spécialistes qui affirment que le remplissage du barrage entraîne « une sismicité induite » en raison des nombreuses failles existantes. Evidemment, la communauté autonome de Navarre et la Confédération hydrographique de l'Ebre promoteurs du barrage, affirment le contraire. Cependant, au Parlement, on a refusé de rendre publics les rapports relatifs aux risques liés à la sismicité ce qui n'est pas fait pour rassurer les populations et renforce le point de vue des opposants au barrage.

## Porcherie de Mendionde...

Par arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> octobre, le préfet a autorisé l'extension de la porcherie Uhaldia du premier adjoint au maire de Mendionde. L'opposition de nombreux habitants du village, de communes voisines, de pêcheurs, de syndicats agricoles, des associations de défense de l'environnement et le vote à égalité au sein même du conseil municipal du village n'ont pas empêché le commissaire enquêteur de donner un avis favorable. Le projet n'a pas fini de secouer le village où après la démission d'un premier adjoint au maire en juillet, on vient d'enregistrer la démission début octobre d'un autre conseiller municipal. L'affaire n'est pas finie pour autant car il est fort possible qu'un recours juridique voit le jour.

## Nez creux...

En publiant dans notre dernière édition la photo d'un stockage de pneus juste au dessus d'un gazoduc, Ortizadar avait le nez creux car, on apprend qu'un contrôle a eu lieu dans cette entreprise de 9 personnes et on est tombé sur 3 travailleurs roumains qui étaient logés et nourris certes mais qui ne touchaient que 60,69 euros par mois. Une fois de plus, le non respect de l'environnement se couple avec une exploitation honteuse des travailleurs.

## Mort de Cannelle

Ainsi, une partie de chasse déconseillée mais maintenue (« C'est nous qui connaissons le mieux la

nature non mais ! ») a abouti à la mort de la dernière ourse des Pyrénées qui a ainsi laissé son ourson de 10 mois seul dans la nature. La stupidité tue.



## Quand le maire d'Anglet parle de la loi littoral... l'association 5 cantons Barre répond :

Dans Sud-Ouest du 15 octobre 2004, Monsieur Villenave, Maire d'Anglet a répondu à « 3 Questions » sur la loi littoral. Il nous a indiqué qu'il est « pour », même si cette loi a « un côté draconien » dit-il.

Hélas, il ne dit rien des caractéristiques générales de cette loi ambitieuse qui détermine, depuis 1986, les conditions d'utilisation et de mise en valeur des espaces terrestres et maritimes et qui s'applique aux communes riveraines des océans. Pas un mot non plus sur la protection des équilibres biologiques et écologiques, sur la préservation des sites, des paysages et du patrimoine culturel et naturel du littoral qu'elle permet.

Rien donc sur le sens de cette loi. Seuls sont abordés des sujets liés à des projets d'aménagements plus ou moins clairs :

- Le serpent de mer du dossier de La Barre, qui, même s'il a le label « écologique » n'est qu'une opération d'urbanisation.
- L'étude (?) sur l'urbanisation des terrains de la zone du Rayon Vert, faite par qui, avec quels critères et quels objectifs ?
- Enfin, il aborde différents projets d'aménagements légers entre les 2 zones précédentes.

Il est d'ailleurs étonnant que ces questions se posent ou se re-posent au lendemain de la validation du PLU, plan dont l'intérêt est tout de même d'avoir une vision à moyen terme !

Au fait, la révision du trait de côte, qui permet de mesurer la bande inconstructible des 100 m, où en est-elle ? On continue avec celle délimitée il y a 30 ou 40 ans ?

Pour sortir de ces questionnements permanents, la solution ne passe-t-elle pas par le Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres, organisme public dont la mission est l'acquisition des parcelles, leur gestion et leur ouverture au public ?

# Anglet Port de plaisance : la CABAB en eaux troubles

*Il est désormais de notoriété publique que les dessous d'un port de plaisance sont parfois très éloignées de l'image de carte postale que l'on veut bien donner d'un port de plaisance. A Capbreton et ailleurs on sait de quoi il s'agit tant ces vases fortement contaminées s'avèrent bien embarrassantes.*

*Eh bien le Port de plaisance d'Anglet doit être l'un des rares ports de plaisance où rien de bien méchant n'a été décelé puisque depuis le début octobre, on « suce » et on rejette ces vases directo dans l'Adour sans même un faux semblant d'enquête publique.*

## Dans le collimateur

Depuis plus d'un an, les associations de défense de l'environnement qui siègent au SPPPI (Secrétariat Permanent de la Prévention de la Pollution Industrielle) de l'estuaire de l'Adour s'inquiétaient de ce futur dragage. D'autant plus que les dernières campagnes d'analyses effectuées par le Pôle environnement de l'université de Pau où celles d'IFREMER (Institut Français de Recherche pour l'exploitation) pour

ce même SPPPI concluaient sur : « **L'état de pollution de l'Adour est préoccupant pour les bactéries fécales, les composés organiques de l'étain (TBT) et le chrome conduisant à un état de qualité médiocre pour ces polluants...** » Ces analyses « préoccupantes » font apparaître des pointes de 310 microg/kg au droit du ruisseau d'Aritzague par exemple.

## Vous avez dit tributylétain...

Cet étain issu des peintures antialgues des navires est interdit en France depuis 1982 pour les bateaux de moins de 25 m. Il est extrêmement dangereux car 0,02 microg par litre peuvent anéantir un parc ostréicole (source IFREMER). Cependant, on peut se le procurer si facilement et il est si rémanent qu'aujourd'hui encore on le retrouve dans les ports.

## Le précédent de Capbreton

En fin d'année 1993 une enquête publique est menée à Capbreton pour rejeter les vases du port de plaisance dans la mer. Les analyses présentées sont, bien entendu, « préoccupantes ». On trouve dans ces vases des concentrations de TBT de l'ordre de 135 microg/kg. La revue Ortzadar (et oui déjà les casse-pompons) sou-

ligne la dangerosité et la DDE s'adresse alors à IFREMER pour en avoir le cœur net. Et que répond Ifremer ? : « **S'il s'avérait d'une part que les quantités d'étain mesurées soient bien réelles et d'autre part, qu'il s'agisse de tributylétain ou de ses dérivés, des précautions maximales devraient être prises quant à son évacuation au large de la côte, en un site où l'on n'aurait aucun doute quant à sa dilution dans l'océan.** » (Comme à Ortzadar on archive, nous tenons à la disposition de quiconque la photocopie de cette réponse)

## Venons en à la CABAB

Sachant tout cela, le problème que l'on se pose à la Communauté des communes n'est pas « comment éviter des risques » mais « comment faire cela bien fait, vite fait sans faire de vagues ». On fait donc le dos rond devant les avertissements répétés des associations. On fait des analyses de ces vases. Elles s'avèrent officiellement suffisamment inoffensives pour éviter même l'enquête publique. On répond aux associations que bien sûr on leur transmettra ces analyses. On gagne du temps, on commence les travaux, on envoie finalement les analyses dix jours après le début des travaux et... stupéfaction, elles ne sont pas si fameuses que ça.

## Les analyses

Elles révèlent jusqu'à 373 microg/kg de TBT (voir la réponse d'Ifremer ci-dessus pour 135 microg) mais aussi pour d'autres dérivés de l'étain comme le DBT (Dibutylétain) des concentrations de 403 microg/kg. Et tout cela est rejeté à la va vite dans un Adour déjà menacé par les dérivés de l'étain. Mais comment la CABAB a-t-elle pu éviter l'enquête publique avec une pareille merde dans ses vases ? Comment ? Tout simplement parce qu'en France il n'y a pas de normes pour ces produits, simplement des normes « indicatives » non-obligatoires fixées à 100 microg/kg et 400 microg/kg. On les dépasse, mais « ce n'est pas obligatoire ». Oui des contaminants placés sur la liste noire de la communauté européenne ne sont pas pris en compte en France. C'est un peu, comment dire, comme si dans un aéroport on fouillait les passagers pour déceler une lame de rasoir, on trouve 4 kg de TNT mais comme on n'est pas obligé de les chercher, on embarque tout le monde dans l'avion. Bon voyage !

Et oui, en toute mauvaise foi, la CABAB nous embarque pour un vilain voyage...

**Victor Pachon**



On distingue sur la photo la plateforme de dragage (1) ainsi que le tuyau (2) qui achemine les boues... vers l'Adour !



Par JM. FAYE

# Brevés Sociales

## Mesures disciplinaires dans les PEP

★ Quatre salariés du foyer de vie installé à URT, accusés de harcèlement moral envers leurs collègues de travail sont menacés de sanctions sévères. Il se trouve que ces salariés sont tous adhérents de la CGT, syndicat majoritaire aux PEP des Pyrénées Atlantiques. On peut légitimement se demander au delà des faits incriminés s'il n'y a pas volonté de la part de la direction de l'association de se «payer» à travers cela un syndicat. La situation à l'intérieur de l'institution semble «dégradée» depuis plusieurs années, des clivages s'étant opérés dans l'équipe au détriment de tout le monde (salariés et résidents). La souffrance au travail est à son paroxysme avec cette triste affaire, résultante d'un pourrissement qui n'est peut-être pas involontaire. Pour l'instant, seule la CGT monte au créneau, la CFDT optant pour la stratégie de faire part de son émotion à la direction générale des PEP. Quelques salariés syndiqués dans cette dernière organisation se sont réunis pour promouvoir une pétition envoyée au siège de l'association. Quelle que soit la manière dont l'affaire va prospérer, il paraît urgent qu'un patronat «social» comme les PEP prenne autrement en charge les dysfonctionnements institutionnels... Faute de quoi, la pénibilité du travail doublée de rancœurs risque de faire encore des dégâts.

## Prime pour l'emploi : la réalité du terrain

★ Les trésoreries du département et la Trésorerie Générale voient arriver ces jours ci des avalanches de demandes de remboursement en numéraire des Primes pour l'emploi. Certains postes en rupture de caisse, doivent renvoyer les «bénéficiaires» sans pouvoir procéder au paiement. Ces refus de service public pénalisent surtout

les usagers les plus démunis, en situation précaire. Les dérives qui ont conduit à cette situation dans les PA comme sur tout le territoire national viennent d'une mauvaise synchronisation, de l'inadaptation du niveau d'encaisse imposé, des économies dommageables sur les transports de fonds, de la rapacité des banques qui refusent le crédit immédiat aux chèques trésor...

(Info du site CGT Trésor 64 du 13/09/04)

## Sylvie LAPLACE retrouve son poste

★ Après deux ans de bagarre contre Biarritz Culture, Sylvie LAPLACE qui avait été licenciée alors qu'elle avait un statut de salariée protégée (déléguee syndicale CGT) a retrouvé le chemin de son bureau. Soutenue par les membres de son syndicat qui dénonce l'acharnement dont elle a été l'objet, elle s'est confrontée à l'apreté de la position de ses patrons qui ont tenté de se soustraire au versement des indemnités auxquelles elle avait droit. Ils ont été déboutés en appel de leur demande de suspension de l'exécution provisoire... Jakes ABEBERRY, président de Biarritz-Culture et «abertzale de gauche» aurait-il quelques problèmes de positionnement idéologique?

## Daniel MERMET et les syndicats

★ Claire HAUTER et Thierry SCHARF, reporters de «Là-bas si j'y suis», ne font plus partie, depuis la rentrée de l'équipe de l'émission de France Inter. Sous «contrat de grille» depuis 2 ans pour l'une et 13 ans pour l'autre, ils se sont vus proposer par leur producteur de revenir à la «pige». Ils ont refusé ce changement de statut. Les syndicats CGT, CFDT, FO, SUD, SNJ et CFTC de Radio France dénoncent le comportement de Daniel MERMET qui selon eux : «Connait très bien les

conséquences désastreuses de la précarité puisqu'il les dénonce dans son émission.» Encore une déception au sujet d'un homme de gauche qui concilie mal le «dire» et le «faire».

## Financement syndical Sortir du flou

★ La question est récurrente et épineuse. Le ministre du travail actuel, Gérard LARCHER prétend s'ateler au problème. Il veut bâtir sa réforme sur 3 axes. D'abord le versement des subventions aux syndicats par les collectivités territoriales (possibilité ouverte par la loi de modernisation sociale de 2002). Cette idée satisfait à peu près les organisations syndicales. La deuxième idée est de permettre de déduire de l'impôt sur le revenu jusqu'à 60% de sa cotisation. Elle fait presque l'unanimité sauf qu'elle va profiter au salariés les plus nantis puisque seuls 50% des Français paient l'impôt sur le revenu. CGT et CFDT réclament plutôt la création d'un crédit d'impôt. Le troisième axe concerne la «sécurisation juridique» des mises à disposition et détachements de permanents syndicaux par les entreprises et les administrations. En effet, à la limite, on pourrait dire qu'un permanent détaché d'EDF qui s'occupe d'actions en dehors de son secteur d'origine, bénéficie en quelque sorte d'un emploi «fictif». C'est un réel problème de fonctionnement des syndicats dont on sait depuis longtemps qu'ils ne se financent pas uniquement par les adhésions.

## Affaire BATTISTI : la honte de nos gouvernants

★ RAFFARIN vient de rompre ce qui a été appelé à tort la doctrine MITTERAND. A tort car la décision d'accueillir en France des activistes italiens d'extrême gauche (à condition qu'ils aient rompu avec le terrorisme) n'a pas été remise en

cause par les gouvernements qui ont suivi, cohabitation ou pas. Mais voilà qu'il faut gratifier le pouvoir italien pour des raisons politico-économiques... Cesare BATTISTI est sacrifié sur cet autel. BALLADUR qui a appliqué la dite doctrine sous la présidence de MITTERAND ferme la bouche. MEHAIGNERIE botte en touche en disant que lorsqu'il était garde des sceaux, il n'avait pas eu à se positionner. Jacques TOUBON, ministre de la justice du gouvernement JUPPE (1995-1997) dont on connaît les petites magouilles lors de son mandat (histoire de l'hélicoptère pour aller quérir un magistrat dans l'Himalaya pour sauver la mère TIBERI de ses ennuis judiciaires) considère qu'il s'agit seulement d'honorer les engagements du mandat d'arrêt européen... A vomir!

## Coopératives d'activité et d'emploi

★ Les coopératives de ce type sont des entreprises dont les salariés créent des entreprises. Ce nouveau type de coopératives, s'est organisé autour d'un réseau intitulé «Coopérer pour entreprendre». Ce réseau a organisé les 28 et 29 Septembre à Dunkerque, 2 journées de rencontres autour des expériences de ses membres. Les responsables politiques auraient intérêt à s'intéresser à l'expérience qui a permis d'accompagner 3600 projets depuis 1995, et a permis de créer plusieurs milliers d'emplois: luthiers, cuisiniers, traducteurs, biographes etc... La coopérative salarie les entrepreneurs en puissance le temps qu'ils atteignent la viabilité économique et leur évite le risque d'une faillite personnelle. Bien sûr, il s'agit, pourra-t-on dire, d'un aménagement du capitalisme mais au moins l'expérience prend en compte les individus (Coopérer pour Entreprendre. 37, rue Jean LECLAIRES- 75017 PARIS- 01 42 63 47 71— www.coopérer.coop.) ♦



# A propos de l'eau qui coule... dans notre robinet

**L**A COMMISSION consultative du service public local de production d'eau potable du SMUN (syndicat mixte de l'usine de la Nive) s'est réunie le 26/05/04. Celle-ci était présidée par M. Patrick-Yves Listre, président par délégation. Le service est exploité dans le cadre d'une délégation de service public, par la Lyonnaise des eaux France dont le contrat se termine le 31/12/08. Le programme pluriannuel d'investissement (P.P.I.) voté par le comité syndical, devrait entraîner une *évolution* du montant de la part SMUN du prix de l'eau, estimé à 5 centimes d'euros, à partir de 2005. Du fait des dossiers relatifs à la sécurisation de la ressource en eau, aux interconnexions vers le Nord, à la filière de traitement des eaux de procédé, au désamiantage et à la réhabilitation de certains ouvrages de l'usine. Aujourd'hui pour assurer un secours de sa production, le SMUN a eu tendance à se tourner vers les Landes, car les eaux souterraines semblent exploitables alors qu'il existe peu de ressources complémentaires dans le sud. De plus, sur le secteur sud, les ressources exploitées sont également superficielles et donc d'une vulnérabilité comparable à celle de la Nive.

## De l'amiante dans nos tuyaux ?

Les associations présentes, M. Georges Paries pour l'association de défense des usagers des syndicats d'eau et d'assainissement Nive-Adour et M. René Roques pour la confédération syndicale des Familles, se demandent où se trouve l'amiante dans l'usine de la Nive ? Et s'il y en a dans les canalisations ? M. Listre indique que l'on trouve de l'amiante-ciment dans les décanteurs et confirme qu'une partie des canalisations intra-usine est en amiante-ciment. La réglementation en matière d'amiante pose des obligations, en ce qui concerne les flocages et les calorifugeages mais les obligations sont moindres en ce

qui concerne l'amiante-ciment. C'est effectivement le cas, tant que les matériaux ne sont pas dégradés ; il convient toutefois de prévenir ces risques. Il revient sur la notion de P.P.I., pour souligner qu'une telle programmation de travaux sur plusieurs années, amène de la cohérence et une vision claire à moyen terme des actions engagées.

## Sécuriser les prises d'eau

Dans l'examen du rapport annuel 2002, les données techniques mettent en évidence la vulnérabilité et l'unicité de la ressource. Ce constat conduit logiquement le syndicat à travailler prioritairement sur la sécurisation de la prise d'eau, et à rechercher avec les partenaires locaux des solutions d'interconnexions (traduction = P.P.I.). En effet, l'outil de traitement ne pose pas de difficulté majeure, et répond à sa fonction. En revanche, la ressource reste fragile et le risque d'accident polluant ne doit pas être sous-estimé.

## Quelques chiffres...

Les données financières mettent en évidence les éléments suivants : la structure du prix de production de l'eau s'inscrit dans la moyenne nationale observée : environ 79 % pour la part délégataire, 5 % pour la part syndicale et 16 % pour les redevances et taxes. *Le prix d'un m<sup>3</sup> d'eau en 2003 est de 2.83€* dans le bassin Adour-Garonne (pour une famille de trois personnes utilisant 120 m<sup>3</sup>/ans) et correspondant à un service complet. Par courrier M. Robert Gayan, membre suppléant de l'association de défense des usagers des syndicats d'eau et d'assainissement Nive-Adour, s'interroge :

✓ Sur le chiffre avancé pour la population permanente desservie par le SMUN. M. Listre précise que le rapport indique que la population permanente « est estimée à près de ». Il s'agit de la population permanente (par différence avec la

population saisonnière) potentiellement desservie par l'usine de la Nive, c'est à dire y compris les secteurs alimentés uniquement en appoint ou en secours. Si l'on veut assurer la sécurité de l'alimentation d'eau, il est important de raisonner sur un bassin de population et non à l'habitant près. Une nouvelle formulation s'est imposée « *population susceptible d'être desservie* ».

✓ Sur les écarts entre volumes produits et « *besoin en usine* », sur l'augmentation des réactifs et sur les écarts entre les volumes 2001/2002 du SIAEP de la Nive (syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable). M. Listre apporte les réponses suivantes : Il n'y a pas nécessairement de linéarité entre les volumes produits et les besoins de l'usine en eau de service. Les interventions de lavage des filtres ou de purges des décanteurs sont liées à la qualité de l'eau, plus qu'à la quantité produite. En effet, et à titre d'exemple, lorsque la turbidité de l'eau augmente (en période de crue notamment), le lavage des filtres dure plus longtemps et consomme donc plus d'eau. L'augmentation des réactifs est liée à la mise en service de l'unité d'injection de charbon actif en poudre. Ce nouveau réactif est utilisé depuis 2001 (d'abord en injections manuelles, et ensuite automatisées). Les injections ont dû se poursuivre en 2002, car les goûts apparus dans l'eau produite étaient toujours présents. Il est probable que les calages dus à la mise en service de cette nouvelle unité, aient généré une surconsommation passagère de ce réactif. Il est également précisé que le charbon actif est principalement utilisé en période estivale, du fait des développements d'algues dans la Nive.

✓ Sur les différences entre les chiffres avancés pour les volumes produits et les volumes vendus ou enfin sur le contrat du SMUN. M. Listre indique que pour ce qui est des différences entre volumes, le SMUN s'est préoccupé de cette question, dans le cadre du contrôle en cours. La Lyonnaise des Eaux

France a été interrogée à plusieurs reprises sur cet aspect et n'a pas encore apporté de réponses jugées satisfaisantes. Parmi les réponses apportées en 2001, le calage d'index de relevés ou encore les décalages entre périodes prises en considération (année civile semestres de consommation) ont été avancés. En 2002, de nouveaux écarts ont été constatés, malgré les remarques formulées par le SMUN, au vu du compte-rendu 2001. Lyonnaise des Eaux France a notamment apporté comme réponse une « omission » dans le tableau. Le SMUN continue son travail sur ce sujet. Le président souligne que chaque compte d'exploitation de délégation de service public a son propre cadre et répond à un contrat particulier. Le SMUN a engagé un contrôle approfondi de l'exécution de la DSP, notamment en ce qui concerne les charges effectuées et les recettes occasionnées.

## Autres questions

✓ Dans le règlement intérieur, sur le fait de savoir « s'il est rationnel que le président de la Régie des eaux de Bayonne soit également président de la commission consultative ». M. Listre souligne que le président du SMUN a délégué la présidence de la commission, pour qu'elle joue pleinement le rôle qui lui est dévolu par les textes.

✓ Toujours dans le règlement intérieur, « *en quoi la présence du public pourrait nuire à la tenue des débats* » et « *si la réunion publique ne serait pas un signe pratique d'une démocratie participative* ». Pour M. Listre, la commission est un organe de travail, dont les travaux ne se déroulent pas en présence du public, précisant que la rédaction de cet article s'appuie notamment sur les préconisations de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies.

# L'actualité nucléaire en Ukraine

*Un consortium ukraïno-russe a remporté un appel d'offres pour renforcer le sarcophage de béton autour du réacteur accidenté de la centrale nucléaire de Tchernobyl qui menace à tout moment de s'effondrer. Il devra renforcer plusieurs éléments de la chape de béton dont l'état est jugé des plus alarmants, ceci afin de leur permettre une durée de vie supplémentaire de 10 à 15 ans. Les travaux doivent commencer dès maintenant pour s'achever en 2007. Il sont financés par le Fonds International pour le sarcophage de Tchernobyl, administré par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD). En outre, la communauté internationale a rassemblé plus de 700 millions d'euros pour la construction d'une chape d'acier de 20 000 tonnes devant recouvrir totalement l'actuel sarcophage de béton qui, construit à la vavite après l'accident, menace de s'effondrer. Ces travaux commenceront fin 2004 pour s'achever vers 2008. Et pendant ce temps-là...*

## Lancement le 8 août d'un nouveau réacteur à Khmelnytsky

Un nouveau réacteur nucléaire a été mis en service le 8 août dans la centrale de Khmelnytsky (ouest de l'Ukraine), en présence du président Léonid Kouchma, selon les images retransmises en direct par la télévision nationale UT-1.

« Le bloc n° 2 a été mis en service et branché sur le réseau électrique national et il fonctionne à la puissance de 300 MW », soit à 30 % de sa capacité maximale, a déclaré le ministre de l'Energie, Serhiy Touloub en direct sur UT-1.

« Ce branchement est un nouveau pas vers le renforcement de l'indépendance énergétique de notre Etat », s'est félicité M. Kouchma qui a observé avec d'autres hauts responsables ukrainiens le lancement du réacteur depuis une salle

de réunion à la centrale, avant de visiter la salle de contrôle.

Ce réacteur d'origine russe à eau pressurisée WER ne doit atteindre sa capacité maximale de 1000 MW que dans plusieurs semaines voire plusieurs mois, a précisé à l'AFP un ingénieur de la centrale.

La commission gouvernementale ukrainienne a donné en juin son feu vert au lancement du réacteur K2, le jugeant « conforme aux normes actuelles et sans danger pour l'environnement ».

La centrale de Khmelnytsky n'avait jusqu'à présent qu'un seul réacteur WER de 1000 MW, mis en exploitation en 1987.

L'Ukraine compte également mettre en service d'ici à la fin de l'année un réacteur (R4) dans la centrale de Rivné (ouest), avant de se lancer dans la construction d'un troisième nouveau réacteur.

La mise en exploitation des réacteurs K2 et R4 est réalisée sans l'aide financière de la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD) qui a refusé de verser des crédits pour leur construction à Kiev, notamment parce qu'elle juge insuffisant le niveau de sécurité des réacteurs. La BERD a tout de même octroyé à l'ancienne république soviétique un prêt de 42 millions de dollars en juillet pour assurer la sécurité de ces deux nouvelles unités.

## Feu vert pour la mise en route d'un nouveau réacteur nucléaire à Rivné

La mise en service d'un nouveau réacteur nucléaire dans la centrale de Rivné (ouest), attendue ces prochaines semaines, a reçu le feu vert de la commission gouvernementale ukrainienne chargée de la gestion de l'énergie atomique.

Le niveau de sécurité de ce réacteur à eau pressurisée de type WER (une technologie russe), d'une capacité de 1000 mégawatts, a été jugé « conforme aux normes internationales et sans danger pour l'environnement », a précisé Tétiana Koutouzova, une porte-parole de la commission qui a annoncé mercredi avoir donné



cette autorisation.

La commission a décidé d'octroyer à la société d'état ENERGOATOM, chargée de la gestion des quatre centrales nucléaires du pays et de leurs 13 réacteurs, une licence de mise en exploitation de ce nouveau réacteur.

Elle autorise le chargement ces prochaines semaines du combustible nucléaire dans le cœur du réacteur à quelques pourcents de sa capacité maximale et enfin son branchement sur le réseau électrique national, attendu le 20 septembre, a expliqué Mme Koutouzova.

## Le Césium 137 chez les enfants

Dans les zones contaminées d'Ukraine et Bélarus par l'accident nucléaire de Tchernobyl, les enfants sont particulièrement affectés par un excès de Césium 137.

Celui-ci a pour effet de développer des pathologies dangereuses. On observe des lésions irréversibles au niveau du cœur, de l'œil, du système immunitaire endocrinien dès que l'enfant absorbe plus de 50 becquerels-kilo de poids.

Afin d'éliminer les excès de CS 137, on utilise un remède naturel : la pectine. Les pectines sont des sucres (polysaccharides) présents dans la plupart des fruits. Deux firmes ukrainiennes ont développé la pectine de pomme pour le traitement du CS 137 et la

## Le cancer de la thyroïde multiplié par 12 chez les femmes du Bélarus depuis Tchernobyl

« Le taux du cancer de la thyroïde chez les femmes du Bélarus a été multiplié par 12 depuis l'explosion du réacteur nucléaire de Tchernobyl, près de Kiev, en Ukraine, en 1986 ».

C'est l'une des informations principales publiées par la très sérieuse revue médicale anglaise « The British Medical Journal » dans son édition du 12 juin (1) qui synthétise les travaux réalisés par les équipes scientifiques américaines de Buffalo (2) et bélarusses de Minsk (3). Ces résultats sont publiés dans la revue d'épidémiologie « International Journal of Epidemiology » (4). Cette étude indique que chez les jeunes femmes de moins de 14 ans qui vivent dans les zones fortement contaminées, ce taux a été multiplié par 30 depuis la catastrophe. Les scientifiques se sont basés pour leur étude sur le Registre National du Cancer du Bélarus.

Entre 1970 et 2001, l'incidence du cancer de la thyroïde au Bélarus est passé de 0,4 pour 100 000 à 3,5 pour 100 000 chez les hommes (+ 775 %) et de 0,8 pour 100 000 à 16,2 pour 100 000 chez les femmes (soit une augmentation de +1925 %).

Les auteurs des travaux rapportent que ces résultats confirment les augmentations dramatiques de l'incidence du cancer de la thyroïde pour toutes les catégories d'âge étudiées des filles et femmes qui vivent au Bélarus dans les zones exposées par la contamination radioactive qui subsiste.

Devant les fortes augmentations constatées de cette pathologie, ils plaident pour une surveillance accrue et continue des populations.

(1) British Medical Journal, 12 juin 2004, volume 328, page 1394.

(2) Division of Cancer Prevention and Population Sciences, Buffalo, NY, USA.

(3) Institut of Oncology, Minsk, Belarus.

(4) International Journal of Epidemiology, 2004, volume 33, pages 1 à 9.

Affaires Maritimes...

# Monsieur le Directeur est insensible aux charmes

**L** ÉTAIT une fois deux arbres dans la ville, l'un grand, l'autre plus menu, mais l'un comme l'autre ne manquaient pas de charme. D'ailleurs c'étaient précisément des **charmes**. Depuis de nombreuses années ils vivaient là, en pleine forme, bien qu'émergeant de l'asphalte, sur le trottoir des Affaires Maritimes, quai de Lesseps, à Bayonne.

A qui donc appartiennent des arbres qui poussent sur la voie publique? La réponse a été apportée ce lundi 25 octobre au matin. Deux ouvriers de la ville sont arrivés avec une camionnette et une benne. La tronçonneuse est entrée en action. De rares curieux les ont regardé travailler, admirant leur habileté, leur savoir faire. Ils ont tout d'abord cru qu'ils avaient simplement l'intention de les élaguer. Mais la coupe se faisant de plus en plus sévère, on a fini par comprendre le but de la manœuvre : Il s'agissait de faire table rase, de supprimer purement et simplement les deux seuls arbres qui faisaient la joie des riverains à deux ou à quatre pattes. Pourquoi ce massacre ? Qui a pu donner un ordre aussi absurde?

Un citoyen-électeur-contribuable a téléphoné aux services municipaux que l'on dit compétents en la matiè-

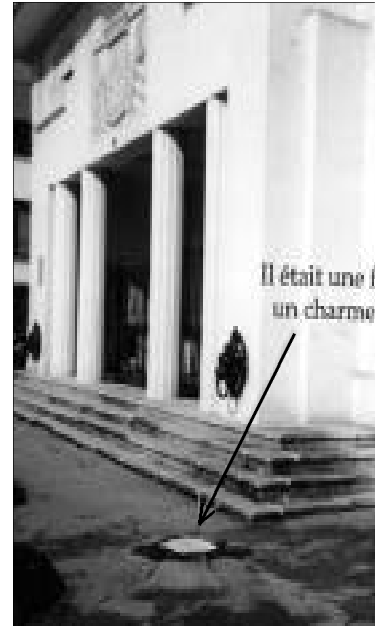
re. A sa grande surprise, lesdits services ne furent pas en mesure de lui donner une explication crédible. On prétendit que, peut-être, sans doute, probablement, ils étaient malades (ce qui n'était nullement le cas), on lui fit remarquer qu'à Bayonne, quand on supprime des arbres, on en replante toujours...

Au demeurant notre citoyen n'avait absolument rien contre le fait que l'on puisse planter des arbres ailleurs, mais l'arbre qui l'intéressait, son copain de charme, son alter ego, c'était bel et bien cet arbre-là, cet arbre singulier qui lui faisait l'amitié de pousser devant chez lui, à Saint Esprit. Le responsable-non-coupable des services techniques le félicita au passage de se montrer aussi soucieux de son environnement ce qui n'est pas si fréquent, paraît-il, par les temps qui courent! Sans doute il ne se doutait pas qu'il pousserait la conscience environnementaliste jusqu'à poursuivre ses investigations du côté des Affaires Maritimes. Bonne pioche ! Le commanditaire de l'opération n'était autre que Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes en personne qui avait décidé (unilatéralement) de mettre fin à sa cohabitation avec nos amis les Charmes. Considérant qu'ils avaient la coupable habitude de faire de l'ombre

en été (ce qui est en principe le rôle d'un arbre et l'une des raisons pour laquelle il est en général apprécié!) Monsieur le Directeur a demandé à Monsieur le Maire de faire abattre sans délais les intrus. Aussitôt dit, aussitôt fait. Qui prétend qu'on n'est pas efficace à Bayonne ? Monsieur le Directeur des Affaires Maritimes pouvait donc partir tranquillement en vacances, la conscience tranquille; ce faisant il ne serait pas incommodé par le vrombissements des tronçonneuses.

Il paraît que les quais vont être réhabilités dans un avenir plus ou moins proche. Tant mieux ! En attendant, n'aurait-on pu éviter un acte aussi arbitraire que stupide?

D.J



**Et voilà qu'en écho à ce courrier évoqué par le piéton de Bayonne dans le journal Sud-Ouest, le maire de Bayonne se fend d'une réponse... et notre piéton à nous en rajoute une couche :**

Les goûts et les couleurs... ça se discute justement! Mais ce qui est clair c'est que nous ne sommes pas tous égaux en ce qui concerne les choix. Monsieur le maire qui ne trouvait guère de charme aux charmes s'est réveillé un beau matin dans la peau d'un spécialiste du style art déco et a eu une révélation : La façade des Affaires Maritimes, trop longtemps ignorée, était une œuvre d'art. Il convenait donc de la mettre en scène par un jeu de lumières et de faire disparaître les deux arbres ridicules qui la cachaient. On n'allait tout de même pas pour si peu informer les riverains ni le personnel des affaires maritimes! Quant aux services techniques, ils sont là pour exécuter (c'est le cas de le dire !)... Je ne m'étendrai pas sur le fait qu'il tienne à disculper totalement le Directeur desdites Affaires Maritimes qui, si l'on en croit deux témoignages concordants pris à la source, lui a pourtant fait une

demande écrite. Soit on lui cache son courrier, soit cette dénégation est révélatrice...

Comment, en effet, pourrait-on comparer la sauvegarde de deux charmes et la mise en scène d'une façade art déco édiflée par Louis et Benjamin Gomez? A noter au passage que s'ils la cachaient c'est qu'ils devaient être assez beaux, enfin passons... Je ne veux pas faire de mauvais esprit. Si donc cette façade mérite un tel intérêt (après tout c'est possible, je ne discuterai pas sur ce point !), il conviendrait en premier lieu de lui retirer le chapelet de bagnoles qui l'enserme. Mais, ça, ça ne doit pas choquer le sens esthétique raffiné de monsieur de Maire. On aurait également pu conserver le plus beau des deux charmes en se contentant de l'élaguer et ainsi il aurait apporté une touche de vie à l'austérité architecturale...

Le premier magistrat, ayant bien d'autres soucis, a probablement déjà oublié cet incident, mais moi en tout cas, et je ne suis pas le seul dans le quartier, je regrette amèrement mon ami le charme. Nul doute qu'en son temps le vieux La Fontaine eut écrit la fable édifiante du « *Lion et des deux charmes* »...

prévention des pathologies potentielles. Une de ces firmes a introduit des comprimés effervescents de pectine de pomme au Bélarus. Dans ce pays, le professeur Nestorenko a préféré d'autres médicaments mais toujours à base de pectine.

Les différents traitements donnent presque entièrement satisfaction, mais un suivi permanent est nécessaire car la CS 137 se retrouve partout dans la chaîne alimentaire des produits locaux en provenance des zones contaminées.

Les autorités médicales des deux pays ont traité des dizaines de milliers d'enfants. Elles souhaitent

poursuivre leurs efforts pour améliorer des procédures parfois fort lourdes, régime radiologique en sanatorium entre autres et ceci avec des moyens matériels insuffisants.

Pour conclure, il est important que les autorités scientifiques et politiques de l'Europe se joignent aux efforts des Ukrainiens et des Bélarusses qui après tout sont aussi européens. ♦

Nous avons « emprunté » la teneur de nos articles au journal le DNEPR n° 31 avec l'aimable autorisation de l'association:

**Les enfants de Tchernobyl**  
37 b rue de Modenheim  
68110 ILLZACH  
Tél/Fax 03.89.40.26.33



## Des faucheurs volontaires devenus occupants (sans titre de location) du «Chateau»<sup>(1)</sup>

*Au cours du grand rassemblement du Larzac, en août 2003, un Collectif de faucheurs volontaires de plantes OGM cultivées en plein champ a été créé, auquel j'ai très vite adhéré. Et, tout naturellement, j'ai participé aux trois premières actions, lancées en 2004, pour mettre hors d'état de nuire des parcelles occupées par des maïs transgéniques.*

### Menville

Tout d'abord, le 25 juillet, à Menville, en Haute-Garonne, nous nous sommes trouvés un bon millier de participants de tous âges, venus, parfois, de fort loin et comportant beaucoup de femmes et de jeunes gens. Nous avons atteint, sans rencontrer de grandes difficultés, notre objectif : il faut noter que pour nous contrecarrer, il n'y eut qu'une trentaine de gendarmes qui se montrèrent plutôt débonnaires. (On sait à présent, que cette attitude évoluera avec le temps...)

### Marsat

Le 14 août, à Marsat, dans le Puy de Dôme, nous étions moins nombreux : 400 à 500 participants, car une opéra-

tion semblable avait été organisée dans le Loiret. Mais il nous fallut affronter une opposition autrement fournie, musclée et organisée que celle mise en place à Menville le 17 juillet : deux barrages successifs, séparés par une trentaine de mètres, entendaient nous interdire l'accès à la parcelle à investir. Le premier était constitué par une centaine de gendarmes mobiles, comme soudés entre eux et à leurs matraques, maintenus tendues et horizontales. Et, le second était formé par une quarantaine de chercheurs et surtout d'agriculteurs pro-OGM, campés derrière un grillage à moutons, surmonté d'un barbelé. La plupart d'entre eux étaient munis de solides bâtons. Mais, par l'effet de l'action de quelques robustes et courageux gaillards de chez nous, le cordon, pourtant fermement tendu par les militaires, fut brisé. Dans la foulée, ce fer de lance de notre mouvement balaya, encore plus vite, le second barrage et son effectif moins fourni de défenseurs. Ce fut là une espèce de modèle exemplaire d'action non-violente réussie, car recevant maints coups de matraques et de bâtons sans en rendre aucun, ces valeureux militants surent aller toujours de l'avant, renversant tous les obstacles sur leur passage. Et la parcelle envahie par le gros de la troupe fut rendue dans l'état qu'elle méritait, en un temps record.

### Solomiac

Par contre, le 5 septembre, à Solomiac, dans le Gers, le comité d'accueil qui nous attendait était composé et se comporta de façon tout à fait différente. Nous nous retrouvons 700 à 800 participants, mais, cette fois, en face de nous se postaient plus de deux cents gendarmes, casqués, matraques et boucliers en main, ayant pris position derrière une rangée de barrières qui

entourait toute la parcelle concernée. De manière à nous interdire toute chance d'accès au site. En plus, une équipe de maîtres-chiens (ces animaux se présentant sans muselière), ainsi qu'un hélicoptère qui participa aux tirs qui allaient suivre, venaient compléter cette concentration guerrière. Et, surtout, avant même que la plupart d'entre nous aient pu se rapprocher de nos adversaires, nous avons été pris dans le tonitruant et aveuglant déferlement des projections de toutes sortes de grenades, et, en particulier, de ces lacrymogènes qui font tant suffoquer. Nous ne pouvions que reculer pour essayer de trouver un air respirable. Ainsi, peu à peu, les nuages étouffants se sont dissipés, et nous avons pu, sans avoir à déplorer de défection, reprendre notre marche en avant, pour aller buter contre le rempart inexpugnable du camp retranché, tenu par les deux centaines de militaires qui nous attendaient, de pied ferme. Dans cet intervalle de temps, un petit nombre des militants les plus hardis nous avaient précédés et avaient essayé de franchir les barrières. Mais les 11 plus avancés furent ceinturés et embarqués par les flics dans un de leurs véhicules, 3 d'entre eux, dont José Bové, étaient emmenés à la gendarmerie voisine de Mauvazin. Pendant ce temps-là, plusieurs heures durant, le groupe principal, qui s'était reconstitué, demeura dans un face à face houleux, avec les gendarmes mobiles auxquels nous réclamions la libération de nos 8 camarades retenus dans leur camp. Nous avons fini par obtenir gain de cause, et nos compagnons furent, enfin, tous libérés. Cependant, à la suite d'on ne sait quelle lubie, les forces répressives reprirent les tirs à nouveau, nous obligeant à nous replier et à reculer. Quand les effets de cette ultime agression furent apaisés, la nuit tombant, nous décidâmes de quitter les lieux et d'aller



retrouver José Bové et ses 2 camarades qui venaient, eux aussi, d'être relâchés. Et, là-même, devant cette gendarmerie de Mauvazin, sur la chaussée que nous bloquions, nous avons tenu un meeting improvisé d'un quart d'heure environ, dans la nuit, et dans une ambiance d'une intensité exceptionnelle. Je retiendrai des propos émis en cette circonstance, ceux du militant emblématique de la Confédération paysanne qui sut nous faire comprendre que, si notre objectif de faucher la parcelle n'avait pas été atteint, nous en avions rempli un autre, au moins, aussi essentiel. C'était celui d'avoir démontré que notre gouvernement employait la force publique pour réprimer des citoyens non-violents qui servaient le bien général et qu'il protégeait les intérêts privés de quelques puissantes firmes semencières transnationales.

Mais, cette fort convaincante analyse de la situation, valable pour ce soir du 5 septembre, ne me semblait pas devoir porter notre Collectif à projeter, pour le 25 septembre suivant, dans la Vienne, une nouvelle action d'arrachage de plantes OGM. Et, quant à montrer, à nouveau, que notre gouvernement se rangeait du côté des cupides, en maltraitant les citoyens qui servent un idéal tendant vers l'universel, à trop vouloir prouver, on finit par lasser, et par ne plus rien prouver. Nous ne gagnerons pas la sympathie ni l'adhésion des Français si nous nous montrons trop en situation de victimes et de perdants. Or, nos concitoyens n'ont pas dû apprécier que les faucheurs volontaires aient accepté de prendre, pour la deuxième fois, des coups sévères, alors que personne ne pouvait douter, après la mésaventure survenue dans le Gers, que l'Etat mettrait, désormais, tout le « paquet » en particulier, en ce qui concerne la mobilisation d'effectifs qui ne lui font pas défaut, pour nous contrer. On aura deviné que je n'ai pas participé à cette 4<sup>ème</sup> action, dans la Vienne. J'en ai averti notre Collectif, et lui ai demandé d'organiser une réunion, pour trouver, ensemble, d'autres formes d'action. Cette tâche importe vraiment, car l'intoxication médiatique orchestrée par les pro-OGM, qui disposent de puissants moyens de pression, nous assaille de partout. Je n'en fournirai que deux preuves qui devraient largement suffire

à nous persuader qu'il nous faut très vite réagir :

✓ La première met en cause le président de la plus importante organisation syndicale des agriculteurs (la FNSEA). Monsieur Lemétayer s'est très nettement déclaré, en juillet 2004, en faveur des cultures OGM en plein champ, estimant que



« détruire la recherche, c'est cultiver notre dépendance » et « qu'il faudrait que le sérieux et le réalisme l'emporte ».

Nous sommes nombreux, sans doute, à savoir que la FNSEA défend, avec les résultats catastrophiques que l'on sait, en particulier, au niveau de la qualité de notre nourriture, le modèle dominant d'agriculture productiviste. Ces paysans industriels trahissent leur mission tutélaire et fondamentale qui consiste à servir aux consommateurs des produits ayant de la saveur et apportant force et santé. Mais, cette réalité, tous les Français ne la perçoivent pas encore, comme il conviendrait. Et, en attendant, le héraut de ce syndicat prend le relais du sinistre Guyau, qui avait osé s'attaquer à José Bové, en le criblant d'accusations imbéciles. Monsieur Lemétayer contribue à faire, comme l'écrivait le clairvoyant Audiberti (cité, ici, à ma façon) : « Que le mal continue à courir dans le monde ».

✓ La seconde preuve se trouve dans le sondage CSA réalisé les 14 et 15 septembre derniers qui établirait que : « 74 % des Français désapprouvent les destructions de parcelles transgéniques, 62 % trouvent que les auteurs de ces destructions soient sanctionnés

et 67 % jugent utile l'expérimentation de nouvelles variétés de plantes en milieu naturel et se déclarent favorables à la conduite d'essais par les laboratoires publics et privés lorsque ceux-ci ont reçu des autorisations de l'Etat ».

Quand on sait pour le compte de qui ce sondage a été effectué, on est en droit de douter de sa crédibilité ! Mais, en attendant, nos adversaires agissent et même influent très fort sur l'opinion publique. Il est donc temps de comprendre qu'il nous faut fournir de considérables efforts d'explication pour légitimer notre opposition radicale aux OGM. A titre d'exemple, voici, parmi d'autres, une piste qui me paraîtrait intéressante d'explorer : sans que je montre la moindre flagornerie, José Bové constitue, selon moi, la référence absolue en matière d'argumentation opposée aux OGM. Il ne devrait pas lui être difficile de former, autour de lui, un groupe de « débatteurs » des plus pointus dans leur domaine.

Puis nous demanderions à une des chaînes publiques de télé d'organiser un large débat entre pro et anti-OGM. Qui soutiendrait qu'Antenne 2 ou FR3 ne s'honoreraient pas en rendant possible une telle programmation ? Dans le cas d'un refus, ce serait à nous, les ex-faucheurs volontaires de reprendre du service, et de nous reconverter en occupant des lieux stratégiques dont il faudrait nous chasser. Et, nous reviendrions à la charge, ici ou là, jusqu'à ce que notre pertinente proposition soit acceptée. L'assemblée générale des faucheurs volontaires se déroulant, le 7 novembre courant, à Toulouse, j'ai bien l'intention d'y intervenir dans ce sens.

René Paul Beaunichaud

(1) Pour les non-initiés, « Le Château » c'est... l'Elysée.

(2) À la suite de la méga-manifestation des altermondialistes, à Seattle, Guyau avait cru devoir estimer, à propos du porte-parole de l'époque de la Confédération paysanne : « Il fait partie de ceux qui n'ont servi à rien. Monsieur Bové a travaillé contre la France, contre l'Europe, contre l'agriculture et le jugement des agriculteurs sera terrible ! ».



# Faucheurs volontaires d'OGM...

# CES MALADIES CREEES PAR L'HOMME

*Le 22 octobre, le professeur Belpomme animait une conférence à l'IUT de Bayonne devant un amphithéâtre plein. C'est la troisième fois que nous parlons de lui dans Ortizadar. Son sujet n'est pas réjouissant, les lendemains qu'il nous annonce sont gris, mais il faut regarder la réalité en face.*

Le professeur Belpomme inscrit sa démarche dans le cadre de l'appel de Paris lancé le 7 mai dans les locaux de l'Unesco par 76 personnalités reconnues. Parmi elles, citons les professeurs Samuel Epstein, Luc Montagnier ou Lucien Israel. Ils attirent l'attention sur les dangers qui pèsent sur l'espèce humaine mettant en cause sa survie à travers 3 types de dangers qui évidemment interfèrent :

- Le réchauffement de la planète qui peut entraîner des développements d'insectes dangereux et des migrations démographiques difficiles à gérer.
- L'augmentation des maladies type cancer dont la fréquence devient inquiétante.
- L'incidence sur les difficultés de reproduction et le caractère fragile des enfants.

Pour Belpomme, soit le 21<sup>ème</sup> siècle sera celui de la dépollution, soit, il n'y aura pas de 22<sup>ème</sup>. Difficile d'être plus alarmiste.

## 1. L'augmentation des cancers

Il énumère 3 causes qui peuvent agir de concert :

- **Les virus** qui seraient à l'origine de 10 % des cancers.
- **Le rayonnement** qui favorise le développement des mélanomes en lien avec la diminution de la couche d'ozone (il insiste fortement sur le danger des séances de bronzage aux UV), la pollution radioactive du nuage de Tchernobyl.
- **La pollution chimique** que nous absorbons à travers la respiration et l'alimentation (n'oublions pas que le premier bien consommé par l'humain, c'est l'air).

En France, il y a 280000 nouveaux cas chaque année et 150 000 morts. En 20 ans le nombre des cancers du sein a doublé, aujourd'hui une femme sur cinq est touchée. Pendant la même période, les cancers de la prostate ont triplé, un homme sur trois est touché. Belpomme réfute l'idée que le vieillissement favorise le cancer, d'après lui les cellules des personnes âgées ont plus de mal à muter. Par contre il souligne que plus une personne vieillit, plus elle subit longtemps la pollution de son environnement.

Il faut se rendre à l'évidence, les taux de guérison n'augmentent pas, maintenant, il faut jouer sur la prévention. Faire jouer le **Principe de Précaution**, c'est une formule qui revient souvent dans son discours (il faut noter que certains médicaments utilisés pour combattre le cancer sont eux-mêmes cancérigènes : la science atteint ses limites).

Il insiste sur la vulnérabilité des enfants dont l'immunité se construit les premières années quand elle n'est pas contrariée par des polluants qu'accumule la mère et qu'elle transmet à son enfant. Ce fait est corroboré par l'institut de médecine des Etats-Unis qui préconise aux jeunes filles de ne pas consommer de laitages gras avant d'enfanter (les graisses contiennent des POPs). Rien que ça. Dans le même ordre d'idée, il déconseille totalement l'usage du téléphone portable par les enfants.

## 2. La pollution chimique

D'abord celle qui est présente dans l'atmosphère, à travers les fumées d'usine et leur cortège de poussières, la pollution automobile, essence, diesel dont les poussières agglomèrent les aromates polycycliques particulièrement cancérigènes.

L'amiante qui est maintenant interdit mais dont l'effet se fera sentir avec beaucoup de retard. On estime que le pic de mortalité sera atteint en 2020.

L'utilisation des produits chimiques dans l'agriculture qui font que les



Le professeur Belpomme.

enfants d'agriculteurs souffrent 4 fois plus que le reste de la population de maladies congénitales. Et il met là le doigt sur un point sensible. Les polluants n'attaquent pas que directement l'individu avec lequel ils sont en présence, ils modifient le patrimoine génétique et provoquent des malformations sur la descendance. D'ailleurs, malgré les mesures de détection et de possibilité d'avortement le nombre de trisomies ne diminue pas.

La pollution augmente aussi la stérilité. Actuellement en Europe, la population, hors immigration, diminue. Les cas de stérilité de chauffeurs de taxi ou d'agents de la circulation sont maintenant bien connus.

## 3. La pollution alimentaire

Il dénonce les additifs alimentaires notamment les colorants azoïques dont le caractère cancérigène est bien connu et qui sont pourtant toujours autorisés. Les sels nitritiques utilisés comme conservateur de charcuterie et qui se transforment par la suite en nitrosamines.

Il dénonce l'usage trop important des pesticides sur tous les produits agricoles (Rapport disponible sur le site du MDRGF).

Il dénonce les polluants type dioxine qui font partie de la liste des douze produits classés les plus dangereux pour l'humain. Ces polluants sont particuliers, on les appelle des POPs (polluants organiques persistants) car une fois dans l'organisme, ils sont stockés dans les graisses et ne s'éliminent

pas. Seule la femme peut en « larguer »... à l'occasion d'un enfement, c'est alors son bébé qui les « accueille », car ce polluant traverse la barrière placentaire.

## 4. Le seuil minimal

C'est l'éternelle question : l'industrie engendre des polluants et les responsables s'écartèlent pour déterminer les doses tolérables pour l'humain et qui ne soient pas aussi trop « *draconiennes* » pour l'industrie. C'est ainsi qu'on voit des doses tolérables varier dans des rapports de 1 à 100 entre différents pays et ces mêmes doses évoluer dans le temps suivant les technologies mises en œuvre. Cette « science » à géométrie variable est inquiétante car elle donne l'impression de tenir compte davantage des impératifs industriels que des conditions de santé. Cet aspect des choses a été illustré par Paul Connet quand il est venu nous voir en juin. « Si vous demandez à un individu moyen combien font deux plus deux, il vous répond quatre. Si vous demandez à un philosophe, il vous répond que ça dépend de ce que vous entendez par « plus ». Si vous demandez à un expert en risque, il vous répond : Fermons la porte et dites-moi combien vous voulez que ça fasse ».

**Belpomme met tout le monde d'accord : pour lui, il n'y a pas de seuil minimal. Trois à six mutations dans une cellule suffisent à générer un cancer. Ce n'est pas l'intensité de la dose qui compte mais la durée d'exposition.**

Pour qu'un cancer se développe, il faut la conjonction de deux éléments : d'abord un facteur initiateur, puis un facteur promotionnel. Les POPs (dont la dioxine fait partie) n'ont pas ce problème, si on peut dire, car ils sont complètement autonomes, ils font les deux à la fois : initiation et promotion.

Si on ramène son discours aux cas des incinérateurs d'ordures ménagères qui sont responsables de la moitié de la production des

# Gestion des déchets ménagers...

## La démonstration !

**O**RTZADAR était présent à Hendaye ce mercredi 27 octobre à l'invitation de l'association locale NIDBT, qui présentait le conférencier Daniel Dietmann, professeur de biologie, maire de la commune de Manspach (Haut Rhin), président de la commission locale de l'eau, administrateur de l'agence de bassin Rhin Meuse et président de la maison de la nature du Sundgau. Daniel Dietmann a été l'initiateur d'une politique alternative de traitement des déchets dans une communauté de communes de 83000 habitants, (communauté de Dannemarie) ou un système de tri sélectif de recyclage et de valorisation des déchets a été mis en place. Ce système a permis, en dix ans de réduire la production d'ordures ménagères non recyclées de 376 à 86 kg/an.

Au départ de l'aventure, les habitants furent consultés et se prononcèrent à 87 % pour ce système de tri sélectif. Une information fut entreprise auprès de la population afin de démontrer l'importance de devenir un consommateur responsable, en évitant les emballages superflus et limiter le phénomène du « toujours plus de déchets ». Ensuite, tout fut fait pour que tout soit individuellement traité à la base, des composteurs individuels furent distribués, des tournées de ramassage furent organisées au porte-à-porte et une taxe fixée à 25 euros par foyer fut instaurée. Ensuite un système original dit de pesée embarquée fut mis en place en ce qui concerne les déchets non triés ou bien considérés comme ne pouvant plus l'être. Chaque foyer paye donc en fonction du poids de déchets « ultimes » embarqué la somme 0,33 € au Kg + 0,66 € la « levée ».

La communauté de communes bénéficie évidemment, des diverses aides types ADEME et ECO emballage et le coût annuel de ce système s'élève à 3 millions d'euros annuels.

Le prix de revient par habitant est de 34,84 € par habitant et par an. Ainsi le recours à l'incinération en est-il fortement diminué puisque seuls les déchets ultimes non valorisables pourraient justifier ce traitement. À tel point qu'il a été demandé à cette communauté de communes de bien vouloir acquitter une « prime à l'incinération » de 23 € la tonne, une sorte de pénalité à la non incinération !

Daniel Dietmann a, bien entendu, dans la deuxième partie de son exposé démontré la dangerosité des incinérateurs avec leur cortège de nuisances : émissions de dioxines considérées comme hautement cancérogènes et mutagènes, de furanes, de PCB, rappelant qu'un incinérateur nécessite en plus de tout cela plusieurs décharges, dont une décharge de classe 2 et une décharge de classe 1 pour enfouir les résidus, et les mâchefers. La décharge ultime étant constituée par nos organismes qui stockent les 67 % de rejets atmosphériques qui se retrouvent dans la nature et qui suivront la filière alimentaire et tapisseront nos poumons...

Se situant dans la droite ligne de Paul Connett dont Ortzadar s'est déjà longuement fait l'écho, et notamment dans ses derniers numéros : 101, 102 et 103, Daniel Dietmann a brillamment enfoncé le clou de l'alternative à l'incinération et à ses dérives mafieuses et lucratives pour les grands groupes industriels. Étaient-ils représentés dans la salle ce 27 octobre ?

Nous l'espérons. ♦

## Nouvelles amusantes du nucléaire-aujourd'hui : Le nucléaire, c'est pas terrible pour la santé

**R**EVENONS sur un passé encore récent, celui de la France éternelle qui allait de Dunkerque à Tamanrasset en passant par la Polynésie, la France du Général De Gaulle et de ses divers successeurs, cette France qui a la fâcheuse habitude d'abandonner ses Harkis ou d'oublier de payer leur retraite à ses vétérans originaires des anciennes colonies. La France qui a donc arrêté ses essais nucléaires le 27 Janvier 1996, a beaucoup de mal à admettre les conséquences sanitaires subies par les personnels et par les populations proches des anciens sites d'essais. Lors de son passage à Tahiti en juillet 2003 Jacques Chirac a déclaré, ce qui n'engage à pas grand chose, qu'il avait demandé que la question des conséquences des essais fasse l'objet d'un suivi interministériel, affirmant également que « *la transparence la plus totale s'imposait naturellement.* » Depuis, silence radio.

La France est le seul pays concerné à n'avoir pris aucune mesure pour traiter ce problème. Les U.S.A ont adopté depuis de nombreuses années un ensemble législatif accordant des réparations aux vétérans et aux populations concernées, notamment celle du Nevada et des îles Marshall. La Grande-Bretagne a également adopté des mesures similaires ainsi que l'Australie et la Nouvelle Zélande. La France s'honorerait donc à assumer ses responsabilités en créant notamment un fonds d'indemnisation pour les victimes.

Une association représentant ces victimes, (l'Aven), a publié

récemment les résultats d'une enquête portant sur 930 vétérans. 88 % présentent une ou plusieurs maladies, 30,9 % ont subi un ou plusieurs cancers. Parmi les cancers du sang, les lymphomes et les myélomes représentent plus de cent fois le taux de la population française. 77 % des cancers sont survenus avant l'âge de soixante ans et 35 % avant cinquante ans. 38 % de ces vétérans sont décédés avant l'âge de soixante ans. Les enfants présentent des anomalies congénitales et diverses maladies, 3 % des enfants de vétérans sont décédés à la naissance.

L'incidence du cancer chez les vétérans est très proche de celle observée chez leurs homologues britanniques (30 %). Dans la population française du même âge, cette incidence n'est que de 17 %.

Si l'on appliquait les normes américaines au Sahara et à la Polynésie, l'ensemble du Sahara serait concerné et une vingtaine d'îles et atolls polynésiens seraient également. Rappelons qu'à Mururoa, lors des essais nucléaires, les travailleurs polynésiens travaillaient souvent sans protection, il en avait d'ailleurs été de même pour les personnels du Sahara en leur temps.

Face à ce problème, de nombreuses associations ont donc décidé d'organiser une campagne en liaison avec l'association des vétérans des essais nucléaires du CDRPC et l'association Mururoa et Tatou.

Ortzadar joindra à sa prochaine publication des coupons réponses à faire parvenir à M. le Président de la république afin que la France tienne enfin ses promesses.

# PAVILLON NOIR POUR L'AQUITAINE (2)

*Un lecteur d'Ortzadar nous a transmis un dossier relatif au Pavillon Bleu d'Europe, décerné aux ports de plaisance qui mettent l'accent sur la protection de l'environnement dans leur activité. L'on y découvre que notre merveilleuse région est la seule à ne pas obtenir le moindre bout de tissu bleu. La Corse, plus connue pour ses nuits bleues, en obtient deux. La Marne (2) et la Meuse (1), à priori peu propices à la marine, se distinguent également grâce à leurs ports fluviaux... Bof ! On a l'oiseau bleu...*

seulement des excréments, mais également des additifs chimiques destinés au nettoyage des toilettes.

## Eaux grises

Les eaux grises proviennent quant à elles des autres installations telles que éviers, douches... Elles sont mélangées aux produits chimiques, liquides vaisselle, gel douche...

Objectivement, elles constituent une source de pollution pour l'écosystème aquatique et constituent un risque pour la santé humaine, particulièrement dans les zones à forte fréquentation (crique, bassin portuaire...)

## Équipements portuaires

Pour remédier à cela, l'Union Européenne a mis en place une directive interdisant les rejets en milieu naturel, les ports devant se doter d'équipements pour réceptionner les résidus d'exploitation des navires, et les bateaux s'équiper de système de rétention. Cette directive a été traduite par la loi française du 16 Janvier 2001, et inscrite au code de l'Environnement et au code des Ports maritimes.

## Cuves de rétention

Désormais, les plaisanciers doivent mettre en place des cuves de rétention pour les eaux noires et grises et ont l'obligation de vider ces cuves une fois au port. L'autorité du port peut interdire le départ du bateau si cela n'est pas effectué. Les amendes en cas de non respect s'échelonnent de 1000 à 8000 euros, en fonction de la longueur de l'embarcation.

Le Pavillon Bleu propose aux plaisanciers équipés de cuves de rétention d'apposer un autocollant "Stop aux eaux noires" signalant aux autorités portuaires comme aux autres plaisanciers que leur bateau est conforme aux normes environnementales.

Les plaisanciers affirment ainsi leur volonté de préserver l'environnement et se font porteur d'un message de protection des milieux aquatiques et s'engagent moralement par la signature de la charte des plaisanciers.

## Charte des plaisanciers

*Un engagement solennel à respecter le milieu aquatique :*

1. *Le plaisancier qui arbore le Pavillon Bleu d'Europe sait que le rejet en mer, en rivière ou dans le port de détritiques solides (plastiques...) ou liquides (détergents, huiles...) est une atteinte physique et esthétique au milieu naturel ; c'est pour cela qu'il utilise les équipements prévus à quai.*

2. *Il a conscience qu'il doit préserver la vie aquatique en respectant les espaces protégés, en ne troublant pas les zones de nidification, et en ne poursuivant pas les animaux.*

3. *Il sait que les mouillages intempestifs peuvent notamment entraîner la dégradation des fonds et des écosystèmes aquatiques. Il limite l'utilisation d'engins de pêche pouvant occasionner une trop grande prédation sur la faune halieutique.*

4. *Il sait que les mers et les rivières sont un patrimoine commun, dont les usages sont multiples (plaisance, pêche, baignade...), c'est pour cela que le plaisancier, qui arbore le Pavillon*

*Bleu d'Europe observe les règles élémentaires de courtoisie qui prévalent en mer, en rivière ou en lac, aussi bien vis-à-vis de ceux qui l'utilisent pour leur plaisir, que de ceux qui en vivent.*

5. *Il se rend solidaire de la propreté et de la préservation des milieux aquatiques et alerte les autorités compétentes sur les atteintes à l'intégrité de ces milieux qu'il serait amené à constater, car une pollution vite localisée est une pollution vite traitée.*

6. *Le plaisancier Pavillon Bleu d'Europe est le relais des idées qui prévalent dans cette charte. Par son comportement responsable, il est un exemple auprès des utilisateurs des milieux naturels qu'il aura l'occasion de côtoyer.*

## La Clef Verte

La Clef Verte vise à récompenser les campings les plus dynamiques en matière de gestion écologique. Son attribution, annuelle, repose sur plusieurs critères (consommation en eau ou en énergie, gestion des déchets, sensibilisation à l'environnement, équipements).

**FEEE**  
6, avenue du Maine  
75015 Paris  
[www.pavillonbleu.org.ports](http://www.pavillonbleu.org.ports)



La Fondation à l'Éducation à l'Environnement en Europe (FEEE, 31 pays) mène également une campagne de sensibilisation intitulée "STOP AUX EAUX NOIRES". L'office français incite les plaisanciers à s'équiper de cuves de rétention pour les eaux noires ou grises. Les eaux usées de bateaux sont encore trop souvent rejetées directement dans le milieu naturel et provoquent des pollutions et des risques de contamination bactériologique. Outre l'atteinte portée à la faune et à la flore, ces rejets comportent un risque sanitaire pour l'homme.

## Eaux noires

On parle d'eaux noires pour les eaux provenant des toilettes des bateaux : ces eaux contiennent non

**CLEAN BOAT**  
**CLEANBOAT PARTENAIRE DE L'OPERATION**

Désormais dans le domaine de la voile et de la voile, CLEANBOAT est le seul produit polymère qui respecte l'environnement.

Il est présent dans le coffre de l'opération Part 1 Progress.

CLEANBOAT est un produit naturel et végétal non toxique, sans chlorure, sans solvant, sans produits chimiques, sans métaux lourds, sans produits nocifs pour l'environnement. Il est compatible avec les moteurs hors bord (HP), les moteurs, les outillage, les équipements.

CLEANBOAT est un produit naturel et végétal non toxique, sans chlorure, sans solvant, sans produits chimiques, sans métaux lourds, sans produits nocifs pour l'environnement. Il est compatible avec les moteurs hors bord (HP), les moteurs, les outillage, les équipements.

CLEANBOAT est un produit naturel et végétal non toxique, sans chlorure, sans solvant, sans produits chimiques, sans métaux lourds, sans produits nocifs pour l'environnement. Il est compatible avec les moteurs hors bord (HP), les moteurs, les outillage, les équipements.

# Barrage de SAINT-MONT (Gers), sur l'Adour

## Assez d'illégalités ! Assez de délinquance écologique !

**A** PRES des années de démarches infructueuses auprès des autorités, pêcheurs et usagers du fleuve ont cru qu'une régularisation administrative allait être imposée - ou qu'une décision de démolition serait prise - quand le TGI d'Auch a jugé en mai dernier le président du SIAEP de Viella pour « *exercice sans autorisation d'activité nuisible au débit des eaux* » [...] et « *exploitation d'ouvrage [...] empêchant la circulation des poissons migrateurs* », etc. Or un fax de dernière minute du préfet du Gers au procureur d'Auch, parlant d'un « *accord oral (sic !)* de l'État à la réalisation de travaux indispensables (en juillet 2003) pour assurer la salubrité et la sécurité de l'alimentation en eau potable » a ce jour-là absous le président du SIAEP !

En conséquence de quoi, celui-ci, bien qu'il se soit vu notifier un refus de toute autorisation de travaux par la MISE du Gers, et tout en annonçant le 1er juillet une délibération de raccordement au SIAEP voisin de Riscle (raccordement qui ne sera sans doute effectif qu'en 2008 !), a fait renforcer et rehausser considérablement la digue, une énième fois, le 20 juillet 2004 !

Des travaux destructeurs et totalement proscrits, pour l'entretien d'un ouvrage dont la préfecture reconnaît pourtant maintenant, dans plusieurs courriers à une association de pêcheurs, qu'« *il ne bénéficie d'aucun arrêté d'autorisation* » ont donc été effectués dans le lit du fleuve par cette régie des eaux qui, comble d'incurie, avait distribué à ses abonnés, durant plusieurs mois au cours du printemps et de l'été 2000, une eau déclarée par arrêté préfectoral impropre à la consommation (et pourtant facturée... en toute illégalité) car polluée par un pesticide, l'atrazine (avec une teneur comprise entre 0,51 et 4,46 micro grammes par litre - la norme française tolérée étant de 0,40 µg/l)



C'est un scénario identique qui s'est déroulé très récemment sur le Gave d'Oloron à Auterive. Pire même, si cela est possible, puisqu'il y avait, là, un arrêté préfectoral de démolition, sur lequel le propriétaire du barrage s'assoit délibérément, malgré maintes condamnations judiciaires ! Ces contraventions répétées à la légalité républicaine et démocra-


tique, ces atteintes à l'État de droit, et ce parfait mépris à l'égard de la protection de la nature ne sont plus acceptables.

Les collectifs et associations signataires dénoncent la persistance de ces situations invraisemblables et intolérables de délinquance écologique sur les rivières du Sud-Ouest, à l'encontre du souci de restauration des cours d'eau partout à l'œuvre en France, en particulier par l'effacement des barrages dommageables au milieu naturel aquatique, et cela sous la responsabilité même de l'État et de ses services, comme dans le bassin de la Loire avec le programme exemplaire de gestion durable du fleuve.

Le seuil du SIAEP de Viella à l'aval de Saint-Mont est une digue totalement illégale, dommageable et inacceptable. Le préfet doit sans délai ordonner des travaux de démolition et les faire appliquer

sous peine d'astreinte. Les pêcheurs, sportifs d'eau vive, défenseurs de l'environnement et associations écologistes le lui demandent solennellement une dernière fois avant d'agir par tous les moyens judiciaires et autres appropriés.

- COLLECTIF ADOUR EAU TRANSPARENTE,
- COLLECTIF EAUX VIVANTES DU GERS,
- ACME FRANCE (Association pour un contrat mondial de l'eau),
- AMIS DE LA TERRE FRANCE,
- ANPER-TOS (Assoc. nationale pour la protection des eaux et rivières. Truite, ombre, saumon),
- UMINATE (fédération des associations de protection de la nature en Midi-Pyrénées, affiliée à France Nature Environnement),
- WWF-FRANCE

suite de la page 

dioxines (l'autre moitié étant provoquée par les aciéries, et nous à Bayonne, on est bien placé puisqu'on est entre les deux), les nouveaux incinérateurs ne promettent rien d'autre que de diminuer la dose de dioxine, or les spécialistes nous disent que ce n'est pas la dose qui compte mais la durée. Donc on voit bien qu'à l'éclairage de ce que nous savons

### **Il est urgent d'arrêter de polluer**

aujourd'hui, on ne peut plus raisonnablement supporter la présence d'incinérateur. D'autant que s'ils promettent moins de dioxines dans l'atmosphère, ils ne promettent rien au niveau des déchets solides, les fameux mâchefers. Et tout ce qui est lâché dans la nature, nous revient toujours dessus à plus ou moins

long terme. La dioxine n'existait pas dans l'Antiquité. Aujourd'hui, il n'y a pas un poisson de l'Océan qui n'en contienne.

### **5. Visiblement, il subit des pressions**

Plusieurs fois dans son discours revient la métaphore du chasseur qui veut atteindre deux cibles à la fois et finalement les rate les deux. Il essaie maladroitement de justifier son choix de lutter contre la pollution sans porter préjudice à l'industrie en général. Son discours est en retrait par rapport à son livre, où il dénonce beaucoup plus vivement la quête du profit sur le dos de la détérioration de l'environnement et in fine de la santé des humains.

Ce changement de positionnement nous rappelle celui du toxicologue J.F. Narbonne qui a commencé à avoir des propos beaucoup plus mesurés (censurés) dès que les crédits de son

laboratoire ont été réduits (il faut avoir les reins très solides pour lutter contre le pouvoir industriel). Le soutien inconditionnel que M. Belpomme apporte à l'industrie nucléaire en devient même gênant et soulève des protestations dans la salle.

Sa confiance dans l'industrie est contradictoire avec l'ensemble de son discours. C'est quand même bien elle qui porte toute la responsabilité de la dégradation de l'environnement.

Son indulgence vis à vis des Etats-Unis qui refusent de ratifier le protocole de Kyoto nous choque. Tout comme son admiration dithyrambique pour la recherche en dépollution de l'industrie californienne !

En conclusion, nous dirons que le bonhomme a des qualités, certes, mais qu'il ne va pas jusqu'au bout de son raisonnement.

CRL.



# GUERRE ET MONDIALISATION

ce du capital financier et des actionnaires, recul général de la démocratie. La mondialisation, à savoir la marchandisation de tous les biens de la planète, engendre depuis 30 ans des inégalités croissantes. En 1970, l'écart entre les 20 % d'humains les plus pauvres et les 20 % les plus riches était de 1 à 30. Aujourd'hui, il est de 1 à 80. Un milliard d'êtres humains sont en état de simple survie, souffrent ou meurent de faim. C'est ce que l'on appelle la croissance.

On prétendait aider les pays pauvres à se développer par des prêts financiers... Leurs dettes ont quadruplé en 30 ans, enrichissant les puissances de l'argent et provoquant encore plus de misères ! À cela on doit ajouter l'exploitation forcée des ressources naturelles et la destruction du tissu social traditionnel.

Les institutions mondiales qui avaient vocation à promouvoir un véritable développement humain, OCDE, FMI, Banque Mondiale, OMC, sont désormais des organes de transmission des exigences du capital financier et contribuent au désordre social, économique, environnemental, dont on voit les effets sur tous les continents.

Quant à l'ONU, qui avait entre autres pouvoirs celui de décider de la nécessité d'éventuelles interventions militaires, de leurs buts, de leur modalité, cède maintenant souvent la place à l'OTAN : celui-ci deviendrait-il le bras armé du nouvel ordre mondial ? Créé en 1949, l'OTAN (Organisation du traité de l'Atlantique nord) était constituée par des forces armées des principaux pays de l'Europe occidentale, des USA et du Canada. Elle avait pour mission la défense du monde « libre » contre la menace soviétique, toutefois, elle n'hésitait pas à intervenir lorsque les intérêts du marché et du capital étaient menacés, sous couvert de défense de la démocratie.

L'OTAN ne s'est pas sabordé après la disparition du Pacte de

Varsovie, (réplique de l'URSS à l'OTAN) en 1991. Sa nouvelle mission est l'extension de la « démocratie de marché », la lutte contre tout ce qui menace la globalisation économique et « sociale » qui partout se met en place. Sont à proscrire toutes les entraves au libre accès et à la libre circulation des ressources naturelles. L'OTAN est devenu un instrument de l'hégémonie américaine, les dirigeants US, responsables des intérêts vitaux de leur pays, sont conscients que les inégalités que cause la mondialisation provoqueront des troubles populaires, des révolutions, des guérillas. Aussi ont-ils défini la notion d'intervention « hors zone », en étendant la « zone » de l'OTAN autant qu'ils le peuvent. Par exemple vers l'Europe de l'est que l'OTAN a ralliée bien avant que l'UE ne l'intègre. Dès 1991 Pologne, Hongrie, République Tchèque étaient invités, et dès leur entrée dans l'OTAN en 1999, Lockheed-Martin leur vendait plus de 100 avions de combat F-16.

Ainsi plus le temps passe, plus l'ONU est marginalisé, les Etats-Unis et l'OTAN se passent de son avis, pour intervenir là où ils le veulent : en Irak en 1991 et 2003, en Serbie en 1999. Le temps des affrontements entre grandes puissances se sont achevés en 1945. Des guerres nouvelles apparaissent, loin des pays riches. Se perpétuent bon an mal an 20 ou 30 conflits locaux, où avec massacres et déplacements de population, prédateurs, sauvageries, les pires milices font la loi. Nos industries d'armement profitent de ces conflits accentuant toujours l'écart entre le « Nord » et le « Sud ».

Une autre conséquence honteuse de ces troubles est de pouvoir contrôler la démographie de ces pauvres pays par la saignée, particulièrement en Afrique. En outre l'envoi de conseillers militaires permet d'y conserver une présence comme le font les USA en Amérique du Sud, surtout en Colombie où se confondent lutte contre les narcotrafiquants et liquidation des forces progressistes

gênant le développement du « marché ».

Depuis 1990 on a vu 60 interventions militaires américaines à l'étranger contre moins de 50 de 1945 à 1990. Le pentagone n'envisage pas un avenir plus pacifique pour les décennies à venir. Sinon pourquoi faire toutes ces recherches technologiques en matière d'armes de destruction massive, classiques, atomiques, chimiques, biologiques. Pourquoi ces budgets astronomiques qui n'assurent pas la sécurité des citoyens mais plutôt la prospérité de l'industrie des armes ? Plus l'avenir du monde paraît critique, plus l'appareil militaro-industriel s'enrichit. Un exemple : le J.S.F (Joint Strike Fighter), projet de construction de 300 avions de combat à l'horizon 2010 ; Boeing et Lockheed-Martin sont en concurrence pour enlever ce marché d'environ 500 milliards de dollars. Les plus fidèles alliés de l'OTAN, Royaume-Uni en tête, sont conviés à participer au financement et à l'équipement de leur flotte aérienne. On comptabilise les dollars que représente ce programme gigantesque, mais on oublie d'évaluer les milliers ou les millions de morts qu'il y aura au bout.

Quant au terrorisme international qui frappe les anonymes mais jamais les puissants, il ne gêne sûrement pas le commerce des armes, au contraire.

Alors il ne reste qu'une alternative : accepter que perdure cette insécurité mondiale programmée, que la barbarie s'installe à demeure, que les droits humains les plus élémentaires et la démocratie disparaissent... Ou résister.

Attac choisit la résistance.

Ce texte est largement inspiré de l'ouvrage de Claude Serfati : « La mondialisation armée ». Éditions Textuel. Collection « La Discorde ».

**Attac Pays Basque**

Commission communication-information

**A** PRES l'implosion de l'empire soviétique, le bon sens —ou la naïveté— pouvait laisser entendre que les dépenses militaires allaient considérablement diminuer puisque la guerre froide était terminée. Quelle erreur ! Les Etats-Unis, sous prétexte de « défense du monde libre » avait de 1945 à 1990 maintenu leurs dépenses militaires à 5 % de leur PIB, (moins de 1 % avant 1939). Depuis 1990 elles sont restées les mêmes, les USA comptent pour 40 % dans les investissements militaires mondiaux et entraînent leurs alliés dans les formidables efforts d'armement qu'ils envisagent pour les années à venir. À croire qu'après le vieil ennemi stalinien, ils ont déjà trouvé d'autres adversaires aussi redoutables ; on peut penser que la superpuissance qui conduit la mondialisation a programmé à jamais la guerre permanente.

Après la crise pétrolière de 1979, le capitalisme est entré dans une nouvelle étape de son développement : La mondialisation néo-libérale de l'économie. Il se montre là aussi brutal, aussi sauvage qu'au XIX<sup>ème</sup> siècle, dépourvu de scrupules, avec l'habituel cortège de nuisances : chômage et précarité, destruction des acquis sociaux, criminalisation de la misère, levée en masse de polices privées au nom de la sécurité, toute puissance

## L'ASIE : UN CONTINENT EN MAL DE FILLES

En Asie, l'alliance des traditions culturelles et des technologies modernes déséquilibre le rapport des sexes dans ce continent, 130 garçons pour 100 filles.

Traditionnellement en Asie, la naissance d'un garçon est vivement souhaitée et valorisée, tandis que celle d'une fille est rejetée et dépréciée.

Les technologies modernes (l'échographie) permettent de déceler très tôt le sexe d'un enfant à naître. L'avortement permet d'éliminer l'enfant dont le sexe n'est pas désiré.

C'est ainsi que de nombreux pays, en particulier la Chine et l'Inde (malgré l'interdiction de la sélection prénatale), ont vu le nombre des « missing womens », ces « disparues » qui désignent les filles qui ne sont jamais nées, considérablement augmenter (40 millions en Inde estime l'Unicef).

Le déclin du ratio homme-femme est donc alarmant et les autorités commencent à s'en émouvoir.

En Inde, on procède à meilleur contrôle de l'application de la loi et on mobilise les dignitaires religieux pour faire passer le message.

En Chine, le mot d'ordre est de « chérir les filles ». Les dirigeants sont inquiets de cette disparité entre les sexes génératrice de désordres sociaux (prostitution, mariages forcés, enlèvements...)

En 2020, estiment les experts, 30 à 40 millions d'hommes en âge de se marier ne trouveront pas de femme.

Dans ce phénomène, sont en cause les soubassements de l'organisation sociale.

En Chine, comme en Inde, le garçon est traditionnellement le « bâton de vieillesse » de ses parents, tandis que les filles mariées appartiennent à la famille de leur époux.

En Inde, élever une fille est un fardeau en raison de la pratique de la dot.

La pénurie de filles à marier peut inciter à mieux traiter les fillettes à naître.

Cependant pour obtenir un réel changement, il va falloir promulguer des lois sur l'égalité en matière d'héritage, en interdisant la pratique de la dot en Inde, en instaurant une assurance vieillesse en Chine.

## INTIFADA : dégats collatéraux...

Après quatre années d'Intifada, de plus en plus de jeunes palestiniennes sont victimes de violences sexuelles au sein de leur propre famille.

Le phénomène est connu des professionnels médicaux et sociaux, des responsables politiques, mais reste largement tabou et donc, difficilement mesurable.

Les conditions économiques et sociales imposées à la population ont favorisé les cas d'abus sexuels. Promiscuité dans des logements exiguës, couvre-feu qui impose une cohabitation forcée, précarité économique qui empêche les jeunes gens de se marier, autant de circonstances qui favorisent les passages à l'acte.

S'ajoutent aussi les ravages de la guerre : de nombreuses femmes dont les maris ont été tués ou emprisonnés, se retrouvent à la merci de leur belle-famille et soumises à toutes les exigences. Les nouvelles technologies, télévision par câble, Internet qui introduisent la pornographie dans une société traditionnelle et pudibonde sont également la cause de ravages au sein des familles. Les hommes se servent des femmes disponibles à portée de main, fille, sœur ou belle-sœur...

L'Intifada noircit le quotidien des femmes palestiniennes. Le chômage, l'humiliation de l'occupation israélienne, dérobent à l'homme sa prééminence traditionnelle. En marge de la société, c'est à la maison qu'il exerce son pouvoir aux dépens des femmes.

Le nombre des crimes d'honneur recensés est en nette augmentation et tous ne sont pas répertoriés.

Les femmes sont donc les premières victimes, directement ou indirectement, de la violence que subit le peuple palestinien. Des efforts ont été accomplis, qui restent bien faibles, entravés par la situation économique et politique. Une loi est en préparation pour augmenter l'âge légal du mariage que les difficultés économiques ont ramené à 13 ou 14 ans.

Face à l'adversité, les femmes palestiniennes se tournent vers la religion et le regain de l'islam est une forme supplémentaire de l'oppression des femmes.

## AVORTEMENTS :

### récits d'avant la Loi Veil

Xavière Gauthier, professeure d'université et militante féministe, vient de publier un ouvrage « Paroles d'avortées. Quand l'avortement était clandestin », aux éditions de la Martinière.

Avant la loi Veil, votée en 1974, l'avortement clandestin faisait de ravages. Aiguilles à tricoter, sondes, faiseuses d'anges, curetages à vif, des jeunes femmes qui ont eu 20 ans en 1970 témoignent.

## TABAGISME FEMININ

« Une catastrophe sanitaire annoncée » selon les épidémiologistes. Les cancers du poumon seront aussi nombreux que ceux du sein en 2005. Les femmes tendent à fumer autant que les hommes. Un constat particulièrement frappant chez les jeunes. Le tabagisme est également responsable de l'augmentation des grossesses extra-utérines (+ 53 % depuis 1997 chez les femmes de 30 à 34 %).

## ALGERIE : CODE DE LA FAMILLE

En préparation, un nouveau code de la famille plus favorable aux femmes.

Entre autres évolutions positives, la suppression du mariage par procuration, l'établissement de l'égalité des droits et des devoirs entre conjoints, la possibilité pour l'épouse d'intenter une action en divorce, un droit de garde des enfants plus favorable à la mère, la polygamie soumise à l'autorisation du juge, la suppression de l'obligation d'un tuteur pour l'épouse lors du mariage civil. Les islamistes restent opposés à ce toilettage partiel du code de la famille et réclament un référendum.

## ARABIE SAOUDITE : DROIT DE VOTE

Les femmes d'Arabie Saoudite viennent d'obtenir le droit de vote. Mais lors des premières élections qui vont avoir lieu depuis 1963, début 2005, elles ne pourront pas utiliser ce droit. Quelques obstacles parmi d'autres : les femmes n'ont pas de carte d'identité, et les autorités veulent mener une étude qui justifiera, ou non, l'utilité de la participation des femmes au vote ! 8 millions de femmes en Arabie Saoudite représentent environ 50 % de la population, 40 % sont en âge de voter. Elles ne sont que 350 000 à travailler et n'ont toujours pas le droit de conduire une voiture.

## LE VIOL : ARME DE GUERRE

Au Congo, il existe une guerre dans la guerre, celle faite aux femmes et aux fillettes. Le viol a été utilisé systématiquement comme arme de guerre pour terroriser la population et mieux la soumettre. Encore aujourd'hui, après la fin officielle des combats (2002), les femmes qui se rendent seules aux champs ou au marché s'exposent aux violences sexuelles de bandes armées ou de policiers. Pour ces femmes, au traumatisme du viol, s'ajoute le drame du rejet. La femme violée est considérée comme définitivement souillée. Elle est alors rejetée par sa famille et la communauté. Des associations se sont créées qui les accueillent avec leurs enfants.

# QUAND LA MER MONTE...

PAR CHANTAL POCHAT

UN FILM de Yolande Moreau et de Gilles Porte «Sale affaire... J'ai trempé dans un crime ! » Boudinée dans une robe à rayures doryphore, affublée d'un masque au long nez, les mains rouges de sang, un poireau dans son sac à main, une comédienne arpente la scène... Quel est ce crime ? Qui a été tué ? Un homme ? Ou plus sûrement les rêves d'amour éternel d'une femme ordinaire, solitaire et désenchantée... ? L'artiste, à l'ombre d'un masque grotesque, jette en pâture au public le récit de sa vie dérisoire et pathétique. Chaque soir, elle renouvelle la comédie de l'amour. Elle choisit parmi les spectateurs, au hasard, un « poussin » à aimer, celui qui va l'entraîner sur « les cimes enchantées de l'amour ». Et le hasard fait bien les choses... Un soir, Driess est l'élu. Driess, rencontré au bord d'une route, généreusement récompensé de son aide par une invitation au spectacle. Driess n'est pas beau : une trogne plébéienne de clown triste. Driess n'a pas de raison sociale. Il n'a pas de raison du tout. Il est seulement porteur de géants, ces immenses personnages de carton-pâte promenés dans les fêtes du plat pays. Doucement il s'impose, s'attache au pas d'Irène la comédienne et la suit dans sa tournée. Immense talent de Yolande Moreau, réalisatrice et actrice, qui parvient à dépouiller la vie de ses oripeaux, apparences et convenances sociales, pour laisser affleurer les sentiments, véritables pépites de poésie. Qu'ont-ils d'intéressant ces

gens de peu ? Pas de paillettes, une réalité blafarde, des paysages hostiles, des personnages communs et triviaux... Irène, comédienne plus très jeune, au corps lourd, est lancée sur les routes, de Fête du rire en Maison de retraite, pour montrer son spectacle. A elle, les hôtels miteux et les snacks des bords de route. En leitmotiv tout au long du film, la référence à un mari lointain, Michel, qui gère le quotidien et les problèmes de carrelage. Et puis l'impensable surgit... Tout doucement une idylle s'ébauche, discrète, pudique. L'amour ne se joue plus sur scène, il s'immerse dans la vie de ces personnages un peu décalés. Driess l'accueille à bras ouverts, généreux, confiant. Irène, plus ambiguë, un peu méfiante, se laisse aller peu à peu. L'amour buissonnier, un tantinet triste et mélancolique, fait quelque pas hésitants, illumine furtivement l'horizon des deux amants. Les paysages se font caressants, comme le vent dans les dunes qui accueillent les amoureux pour une nuit. Sur scène, Irène s'impose avec brio. Dans la vie, elle poursuit sa route, timide, mal assurée.

Driess, lui, n'a rien à perdre, pas même son travail. Il s'abandonne sans arrière-pensée à l'instant présent, au bonheur qui s'offre. Irène hésite et puis consent à oublier de rentrer à la maison pour se mêler à la foule en liesse d'une fête populaire. Instant magique d'un rêve illusoire qui bientôt s'estompe et disparaît. La réalité reprend ses droits. L'émotion affleure juste un peu. Il n'y a pas d'amour heureux, dit la chanson...



B.P. 4 - 64990 MOUGUERRE  
Fax : 05 59 31 85 82 — E-mail : ortzadar @ bigfoot . com

Dispensé de timbrage / PAU CTC — PRESSE  
Distribué par LA POSTE  Déposé le 18/11/2004

Abonnez-vous à **Ortzadar**  
Bimestriel - 1 an : 11€  
De soutien : 16 €

NOM, Prénom .....  
Adresse .....  
CP..... Ville .....

Bulletin à retourner à :  
B.P. 4 - Mouguerre - 64990 St-Pierre d'Irube

**Ortzadar** - Alternative Pays Basque  
est édité par l'association loi 1901 du même nom  
Commission paritaire n° 69286  
Directeur de la publication : Jean-Maurice FAYE  
Illustrations et mise en page : José-Antonio AGUIRE  
Imprimé sur les presses de l'imprimerie Artisanale à Bayonne